Conditions Générales de Contrat

Les Services TalenToBe — Édition 2026

Les présentes Conditions Générales régissent la fourniture des services d'évaluation MyPrint® et de la plateforme Talentobe Manager. Édition 2026, en vigueur au 7 juin 2026. Droit français.

Distributeur exclusif	UUMANN SAS — Société par actions simplifiée 25 rue de Ponthieu, 75008 Paris, France RCS Paris 907 800 601 · SIRET 907 800 601 00011 TVA intracommunautaire FR36907800601 Représentée par Othmane Lahlou Amine, Président contact@uumann.com
Éditeur de la plateforme	TALENTOBE S.R.L. — Société de droit italien N° TVA 05474180261 Via G. Massari n° 2, 31100 Trévise (TV), Italie PEC : talentobe@legalmail.it www.talentobe.com · app.talentobe.com

PRÉAMBULE

Les présentes Conditions Générales de Contrat (les « Conditions Générales » ou le « Contrat ») régissent la commercialisation et la fourniture des Services TalenToBe par UUMANN SAS, société par actions simplifiée immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 907 800 601, dont le siège social est situé 25 rue de Ponthieu, 75008 Paris (« UUMANN »), distributeur exclusif des Services TalenToBe en France.

Les Services reposent sur la plateforme numérique accessible aux adresses www.talentobe.com (le « Site Web ») et app.talentobe.com (l'« Application », et ensemble la « Plateforme »), éditée et opérée par TALENTOBE S.R.L., société de droit italien, N° TVA 05474180261, dont le siège social est situé Via G. Massari n° 2, 31100 Trévise (TV), Italie (l'« Éditeur »).

L'accès à la Plateforme et l'utilisation des Services sont subordonnés à l'acceptation des présentes Conditions Générales et à la prise de connaissance de la politique de confidentialité. L'acceptation est matérialisée lors de la souscription du Bon de Commande ou, à défaut, lors de la création du Compte. Les versions antérieures des Conditions Générales sont accessibles sur demande adressée à contact@uumann.com.

La nullité d'une ou plusieurs clauses n'affecte pas la validité des autres clauses ni celle du Contrat dans son ensemble.

DÉFINITIONS

« Abonnement Business » : souscription par un Client d'un accès à Talentobe Manager pour une période déterminée, avec un nombre défini de Licences et de Profils Partagés.

« Administrateur » ou « Admin » : Utilisateur disposant de droits de gestion de l'Abonnement : attribution des Licences, gestion des accès, consultation de l'activité de l'Abonnement.

« API » : interface de programmation permettant à des applications externes de se connecter à la Plateforme et d'en échanger des données, accessible à l'adresse app.talentobe.com.

« Bon de Commande » : devis ou bon de commande émis par UUMANN et accepté par le Client, précisant les Services souscrits, les volumes, la durée, les prix et les modalités de facturation.

« Client » : personne morale ou personne physique agissant à des fins professionnelles (entreprise, établissement d'enseignement, coach, consultant ou cabinet) qui souscrit un Bon de Commande.

« Discovery Pack » : achat d'un ensemble déterminé d'Évaluations.

« DPA » : l'accord de traitement des données personnelles figurant en Annexe 1, conclu en application de l'article 28 du RGPD et faisant partie intégrante du Contrat.

« Éditeur » : TALENTOBE S.R.L., éditeur et opérateur de la Plateforme.

« Évaluation » : questionnaire d'auto-évaluation MyPrint®, conçu scientifiquement pour explorer la personnalité et les motivations d'une personne dans le cadre professionnel, complété par un Membre.

« Licence » : droit d'accès individuel à Talentobe Manager attribué par le Client à un Utilisateur dans le cadre d'un Abonnement Business.

« Membre » : personne physique inscrite sur la Plateforme ayant accepté les conditions d'utilisation et la politique de confidentialité qui lui sont applicables.

« Organisation » : groupe de Membres rattaché à un Client : entreprise, école, coach ou cabinet de conseil.

« Produits » : les tests de certification, les ensembles de questionnaires (Discovery Packs) et les Rapports.

« Profil Partagé » : Membre ayant consenti au partage des résultats de ses Évaluations et des informations de son profil avec les Utilisateurs d'une Organisation donnée.

« Rapport » : document d'analyse élaboré à partir des Évaluations complétées : compétences, comportements, motivations.

« Services » : l'ensemble des services accessibles via la Plateforme au titre d'un Bon de Commande : Abonnements Business, Discovery Packs, Évaluations, Rapports, Licences et fonctionnalités associées.

« Utilisateur » : Membre auquel le Client a attribué une Licence active, y compris les Admins. Les Utilisateurs agissent sous la responsabilité du Client.

ART. 01 — OBJET

1.1. UUMANN commercialise et fournit aux Clients l'accès à la Plateforme d'évaluation des comportements professionnels et des motivations (assessment MyPrint®), permettant d'évaluer des candidats, des collaborateurs ou des personnes accompagnées, avec leur consentement.

1.2. Le Contrat définit les conditions de fourniture des Services et les droits et obligations des Parties. Les Services constituent des outils d'aide à la décision. Ni UUMANN ni l'Éditeur ne fournissent de service de conseil psychologique, de recrutement ou de conseil personnalisé, et ne sont parties à aucune relation contractuelle entre le Client et les Membres.

ART. 02 — DOCUMENTS CONTRACTUELS

2.1. La relation contractuelle est régie, par ordre de priorité décroissante : (a) le Bon de Commande et ses conditions particulières éventuelles ; (b) le DPA (Annexe 1) ; (c) les présentes Conditions Générales. En cas de contradiction, le document de rang supérieur prévaut pour le point concerné.

2.2. Le Contrat constitue l'intégralité de l'accord des Parties relatif aux Services et remplace tout accord, échange ou document antérieur portant sur le même objet.

ART. 03 — SOUSCRIPTION, COMPTE ET IDENTIFIANTS

3.1. L'utilisation des Services requiert la création d'un Compte par une personne disposant du pouvoir d'engager le Client. Le Client garantit que les informations fournies lors de l'enregistrement et pendant toute la durée du Contrat sont exactes, complètes et à jour.

3.2. L'accès au Compte s'effectue au moyen d'un identifiant, d'un mot de passe et, le cas échéant, d'une authentification à deux facteurs. Le Client maintient la confidentialité des identifiants de ses Utilisateurs et notifie sans délai à UUMANN tout usage non autorisé dont il a connaissance. Les opérations réalisées au moyen des identifiants du Client sont réputées effectuées par lui, sauf lorsque l'usage non autorisé résulte d'un manquement de l'Éditeur ou d'UUMANN à leurs obligations de sécurité.

3.3. L'Admin peut créer, modifier et supprimer des comptes Utilisateurs dans la limite des Licences souscrites. Chaque compte Utilisateur est nominatif et rattaché à l'adresse e-mail de son titulaire ; il ne peut être partagé.

3.4. Les Services sont réservés aux personnes majeures agissant à des fins professionnelles. UUMANN peut refuser une demande d'enregistrement à sa discrétion, sans obligation de motivation, notamment en cas de suspicion de fraude, d'usurpation d'identité ou de non-conformité aux présentes Conditions Générales.

ART. 04 — DESCRIPTION DES SERVICES ET NIVEAUX DE SERVICE

4.1. Les Bons de Commande donnent accès, selon les volumes souscrits, à des Évaluations, des Licences, des Rapports et des fonctionnalités de gestion (tableaux de bord, Profils Partagés, analyses d'équipe).

4.2. Les Services sont fournis avec diligence et conformément aux règles de l'art, dans le cadre d'une obligation de moyens. Les Évaluations et les Rapports font l'objet d'améliorations continues.

4.3. L'Éditeur met en œuvre des efforts raisonnables pour assurer l'accessibilité de la Plateforme 24h/24 et 7j/7, sous réserve des opérations de maintenance. Les maintenances programmées sont notifiées au Client avec un préavis raisonnable et planifiées, dans la mesure du possible, en dehors des heures ouvrées en France métropolitaine.

4.4. Support : le Client bénéficie de la base de connaissances help.talentobe.com et d'un support en langue française assuré par UUMANN par e-mail (contact@uumann.com), les jours ouvrés.

4.5. L'Éditeur réalise une sauvegarde des données de la Plateforme toutes les quarante-huit (48) heures. Le Client dispose en outre de fonctions d'export lui permettant de conserver ses propres copies (article 17).

4.6. Les Services sont fournis en l'état et selon leur disponibilité. Étant standardisés, ils ne sont pas conçus en fonction de contraintes propres à un Client déterminé et ne garantissent pas l'adéquation à des besoins ou attentes spécifiques, ni un fonctionnement exempt d'interruption ou d'erreur. Les Évaluations et les Rapports ne sauraient être considérés comme parfaits ou exhaustifs. Les présentes stipulations s'appliquent dans les limites permises par le droit applicable et sans préjudice de l'article 13.

4.7. UUMANN et l'Éditeur peuvent faire évoluer la Plateforme, ses fonctionnalités et ses modalités d'utilisation, notamment afin d'en améliorer la qualité, la sécurité ou la conformité. Les évolutions significatives sont portées à la connaissance du Client par l'intermédiaire de la Plateforme ou par e-mail. La modification des présentes Conditions Générales demeure régie par l'article 19.

ART. 05 — USAGE DES ÉVALUATIONS DANS LES DÉCISIONS RH

5.1. Les Évaluations et les Rapports constituent des outils complémentaires d'aide à la décision. Ils ne se substituent ni à l'entretien, ni aux autres méthodes d'appréciation des compétences.

5.2. Le Client s'engage à ne fonder aucune décision produisant des effets juridiques à l'égard d'un Membre (recrutement, promotion, mobilité, rupture) exclusivement sur le résultat d'une Évaluation ou d'un Rapport, conformément à l'article 22 du RGPD.

5.3. Lorsque le Client est soumis au droit du travail français, il s'engage à respecter les articles L.1221-8 et L.1221-9 du Code du travail : information préalable et expresse du candidat sur les méthodes et techniques d'évaluation utilisées, pertinence des méthodes au regard de la finalité poursuivie, et confidentialité des résultats.

5.4. Le partage des résultats d'un Membre avec le Client suppose le consentement de ce Membre (Profil Partagé). Le Membre peut accéder à ses résultats dans les conditions prévues par la politique de confidentialité.

5.5. Les décisions de recrutement, d'évaluation ou de gestion des personnes relèvent de la seule responsabilité du Client.

5.6. Le Client, en sa qualité de responsable de traitement des données des Membres qu'il évalue, s'engage à délivrer à ces personnes une information conforme aux articles 13 et 14 du RGPD, mentionnant notamment que leurs données sont traitées au moyen de la Plateforme TalenToBe et que l'Éditeur agit comme sous-traitant pour son compte. Le Client garantit disposer d'une base légale appropriée pour les traitements réalisés à des fins de sélection, d'évaluation, de développement ou de gestion des personnes.

ART. 06 — CONDITIONS FINANCIÈRES

6.1. Les prix des Services sont stipulés au Bon de Commande, hors taxes. La TVA et toute taxe applicable s'ajoutent au taux en vigueur. La facturation est assurée par UUMANN.

6.2. Sauf stipulation contraire du Bon de Commande, les factures sont payables à trente (30) jours date de facture, par virement bancaire. Toutefois, pour les commandes d'un montant total inférieur à mille (1 000) euros hors taxes, UUMANN peut exiger le paiement comptant à la commande, notamment par virement instantané ; dans ce cas, le délai de trente (30) jours ne s'applique pas et l'accès aux Services correspondants est activé à réception du paiement.

6.3. Tout retard de paiement entraîne de plein droit, conformément à l'article L.441-10 du Code de commerce : (a) des pénalités de retard calculées au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage ; (b) une indemnité forfaitaire de recouvrement de quarante (40) euros par facture impayée, sans préjudice d'une indemnisation complémentaire sur justification.

6.4. En cas d'impayé persistant quinze (15) jours après une mise en demeure restée sans effet, UUMANN peut suspendre l'accès aux Services jusqu'au complet paiement, sans préjudice de l'article 12.

6.5. Les périodes d'Abonnement entamées ne donnent lieu à aucun remboursement, sauf résiliation imputable à un manquement d'UUMANN (article 12.4) ou stipulation contraire du Bon de Commande.

ART. 07 — DURÉE, RENOUVELLEMENT, VALIDITÉ DES ÉVALUATIONS ET RÉVISION DES PRIX

7.1. Le Contrat entre en vigueur à la date d'effet stipulée au Bon de Commande et, à défaut, à la date d'activation du Compte. Chaque Abonnement est conclu pour la période initiale stipulée au Bon de Commande.

7.2. Renouvellement automatique. Sauf stipulation contraire du Bon de Commande, l'Abonnement se renouvelle tacitement pour des périodes successives de durée identique, sauf notification de non-renouvellement adressée par e-mail par l'une ou l'autre Partie : (a) un (1) mois avant l'échéance pour les Abonnements annuels ; (b) quinze (15) jours avant l'échéance pour les Abonnements trimestriels ; (c) huit (8) jours avant l'échéance pour les Abonnements mensuels.

7.3. Pour les Abonnements annuels, UUMANN informe le Client de l'échéance à venir et de sa faculté de non-renouvellement au plus tard trente (30) jours avant la date limite de notification visée au 7.2.

7.4. Validité des Évaluations. Les Évaluations acquises au titre d'un Abonnement ou d'un Discovery Pack sont utilisables pendant la période de validité stipulée au Bon de Commande et, à défaut, pendant douze (12) mois à compter de leur date d'acquisition. UUMANN informe le Client du volume d'Évaluations non consommées au moins trente (30) jours avant l'échéance de validité.

7.5. Période d'extension. À l'échéance, les Évaluations non consommées peuvent être reportées sur une période d'extension de six (6) mois au maximum, accordée une (1) seule fois, sur demande écrite du Client formulée avant l'échéance. L'extension est facturée trente-cinq (35) euros hors taxes par mois pour les offres de dix (10), vingt (20) et cinquante (50) profils, et cent (100) euros hors taxes par mois pour les Abonnements Business. L'extension prolonge le droit d'utilisation des Évaluations déjà acquises ; elle ne constitue ni un renouvellement, ni l'acquisition de nouvelles Évaluations. À l'issue de la période d'extension, les Évaluations non consommées sont définitivement périmées et ne donnent lieu à aucun remboursement ni avoir.

7.6. Révision des prix. UUMANN peut réviser ses tarifs avec effet au renouvellement suivant, sous réserve d'une notification adressée au Client au moins soixante (60) jours avant l'échéance. Si le Client refuse la révision, il peut notifier le non-renouvellement dans les conditions du 7.2 ; à défaut, les nouveaux tarifs s'appliquent à compter du renouvellement. Aucune révision tarifaire ne s'applique en cours de période.

ART. 08 — OBLIGATIONS DU CLIENT

8.1. Le Client utilise la Plateforme et les Services conformément aux lois et règlements applicables, notamment en matière de droit du travail, de protection des données personnelles et de propriété intellectuelle, ainsi qu'aux présentes Conditions Générales.

8.2. Le Client répond de l'usage des Services par ses Utilisateurs, préposés et collaborateurs comme de son propre fait.

8.3. Le Client s'interdit de : (a) modifier, altérer ou tronquer les Évaluations et les Rapports, ou masquer le logo et les mentions de TalenToBe y figurant ; (b) reproduire, copier ou réutiliser le système, la structure, la séquence logique ou le contenu des questionnaires sans autorisation écrite préalable ; (c) procéder à toute extraction systématique ou automatisée de données (scraping), accéder à la Plateforme par des moyens automatisés non autorisés, ou contourner les restrictions d'accès ; (d) introduire des contenus illicites ou des programmes malveillants ; (e) décompiler ou désassembler la Plateforme, sous réserve des exceptions légales impératives (article L.122-6-1 du Code de la propriété intellectuelle) ; (f) utiliser les Services d'une manière susceptible d'en compromettre la sécurité, la disponibilité ou l'intégrité.

8.4. Le Client traite de manière confidentielle les Rapports et toute information relative aux Membres, et n'en fait usage que pour les besoins internes de son Organisation ou, pour les Clients praticiens, dans les conditions de l'article 9.3.

8.5. Le Client garantit UUMANN et l'Éditeur contre toute réclamation de tiers résultant d'une violation par le Client de ses obligations au titre du Contrat, dans la mesure du préjudice effectivement causé par cette violation.

8.6. Déclarations du Client. Le Client déclare et garantit : (a) être légalement habilité à fournir les prestations qu'il réalise au moyen des Services et détenir l'ensemble des qualifications professionnelles, autorisations, certifications et immatriculations requises ; (b) utiliser les Services à des fins licites et conformes à leur destination ; (c) ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation pour une infraction à caractère sexuel. Le Client assume seul la responsabilité de l'exactitude de ces déclarations et garantit UUMANN et l'Éditeur contre toute conséquence de leur inexactitude.

ART. 09 — LICENCE ET USAGES AUTORISÉS

9.1. UUMANN concède au Client, avec l'autorisation de l'Éditeur, pour la durée du Contrat, une licence limitée, non exclusive, non transférable et non sous-licenciable d'accès et d'utilisation de la Plateforme et des Services, dans la limite des volumes souscrits au Bon de Commande.

9.2. Usage interne. Les Clients utilisent les Services pour leurs besoins propres de recrutement, d'évaluation, de développement et de gestion des talents au sein de leur Organisation.

9.3. Usage praticien. Les Clients coachs, consultants, cabinets de conseil ou de recrutement sont autorisés à utiliser les Évaluations et les Rapports dans le cadre de prestations d'accompagnement, de coaching, de conseil ou de recrutement réalisées pour le compte de tiers, dans la limite des Licences et volumes souscrits et dans le respect des conditions de certification éventuellement applicables. La revente, la location, la sous-licence ou la mise à disposition des accès à la Plateforme en tant que tels demeurent interdites. Le Client praticien ne peut communiquer à un tiers les résultats d'une Évaluation ni un Rapport relatifs à une personne accompagnée sans le consentement préalable de cette personne.

9.4. Tous les droits non expressément concédés sont réservés par l'Éditeur.

ART. 10 — OBLIGATIONS D'UUMANN ET DE L'ÉDITEUR

10.1. UUMANN fournit les Services conformément à l'article 4. L'Éditeur met en œuvre les mesures techniques et organisationnelles appropriées pour assurer la sécurité et la confidentialité des données traitées, conformément à l'article 32 du RGPD et au DPA.

10.2. Les Évaluations et les Rapports sont transmis exclusivement au Client commanditaire et au Membre concerné, dans les conditions de la politique de confidentialité.

10.3. L'Éditeur peut utiliser des données agrégées et anonymisées, au sens où elles ne permettent plus, par aucun moyen raisonnable, d'identifier un Membre ou un Client, à des fins d'études, de statistiques et de publications. Aucune donnée identifiante n'est diffusée.

10.4. UUMANN notifie au Client toute violation de données personnelles le concernant dans les conditions et délais prévus par le DPA et l'article 33 du RGPD.

ART. 11 — SUSPENSION

11.1. UUMANN peut suspendre tout ou partie de l'accès aux Services en cas de : (a) impayé, dans les conditions de l'article 6.4 ; (b) violation grave des présentes Conditions Générales ; (c) utilisation frauduleuse ou illicite avérée, ou risque sérieux pour la sécurité de la Plateforme ou des données ; (d) injonction d'une autorité compétente.

11.2. Sauf urgence (sécurité, fraude, injonction), la suspension est précédée d'une notification précisant le manquement et le délai pour y remédier. La suspension est proportionnée et limitée à ce qui est nécessaire ; elle prend fin lorsque sa cause a disparu.

ART. 12 — RÉSILIATION

12.1. Résiliation pour manquement. En cas de manquement grave de l'une des Parties à ses obligations, non réparé dans un délai de trente (30) jours suivant une mise en demeure écrite notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception ou tout autre écrit ayant date certaine, l'autre Partie peut résilier le Contrat de plein droit, sans préjudice de tous dommages et intérêts.

12.2. Résiliation immédiate. UUMANN peut résilier de plein droit, sans mise en demeure préalable, en cas de : (a) fraude ou atteinte volontaire à la sécurité de la Plateforme ; (b) violation grave des droits de propriété intellectuelle de l'Éditeur ; (c) impayé persistant après la suspension prévue à l'article 6.4.

12.3. Effets en cas de résiliation pour faute du Client : les sommes versées demeurent acquises à UUMANN à titre de pénalité et les sommes restant dues au titre de la période en cours deviennent immédiatement exigibles, sans préjudice de dommages et intérêts pour le préjudice effectivement subi. Conformément à l'article 1231-5 du Code civil, cette pénalité peut être modérée par le juge si elle est manifestement excessive.

12.4. Effets en cas de résiliation pour faute d'UUMANN : UUMANN rembourse au Client la quote-part des sommes payées d'avance correspondant à la période postérieure à la date d'effet de la résiliation.

12.5. Clôture à l'initiative du Client. Le Client peut à tout moment cesser d'utiliser les Services et demander la clôture de son Compte, par notification écrite à UUMANN ou via la fonctionnalité prévue à cet effet, sans préjudice des obligations de paiement déjà nées. Le Compte est clôturé dans un délai de dix (10) jours ouvrés suivant la demande, sous réserve de la fenêtre de récupération des données prévue à l'article 17.

12.6. La résiliation est sans effet sur les stipulations destinées à survivre, notamment confidentialité, propriété intellectuelle, responsabilité, réversibilité et données personnelles.

ART. 13 — RESPONSABILITÉ

13.1. UUMANN est tenue d'une obligation de moyens. Sa responsabilité ne peut être engagée qu'en cas de faute prouvée et d'un préjudice direct.

13.2. UUMANN ne répond pas des dommages indirects, notamment perte de profits, perte d'exploitation, perte de clientèle, atteinte à l'image ou perte de chance, ni des décisions prises par le Client sur le fondement des Évaluations et des Rapports.

13.3. La responsabilité totale cumulée d'UUMANN au titre du Contrat est plafonnée, tous faits générateurs confondus, au montant total hors taxes effectivement payé par le Client au titre des trois (3) mois précédant le fait générateur.

13.4. Les limitations et exclusions ci-dessus ne s'appliquent pas en cas de dol ou de faute lourde, de dommages corporels, ou dans tout autre cas où la loi interdit de limiter la responsabilité. Elles ne font pas obstacle aux obligations des Parties au titre de la réglementation sur la protection des données personnelles.

13.5. Aucune des Parties ne répond des manquements causés par un cas de force majeure (article 20).

ART. 14 — PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

14.1. L'Éditeur est et demeure titulaire ou licencié de l'ensemble des droits de propriété intellectuelle et industrielle relatifs à la Plateforme, au logiciel, à la méthodologie et aux questionnaires MyPrint®, aux Rapports types, aux marques, logos, contenus, structures et bases de données, ainsi qu'aux savoir-faire et développements réalisés au cours de l'exécution du Contrat. UUMANN est autorisée à distribuer les Services en France.

14.2. Le Contrat n'emporte aucun transfert de droits de propriété intellectuelle au profit du Client, au-delà de la licence d'utilisation prévue à l'article 9.

14.3. Le Client demeure titulaire de ses propres données, contenus et signes distinctifs. Il concède à UUMANN et à l'Éditeur une licence limitée à l'hébergement et au traitement de ces données pour les seuls besoins de la fourniture des Services.

14.4. Le Client ne peut utiliser les marques et signes distinctifs de TalenToBe ou d'UUMANN qu'avec autorisation écrite préalable, ou dans le cadre prévu par les conditions de certification et supports officiels mis à sa disposition.

ART. 15 — DONNÉES PERSONNELLES

15.1. Chaque Partie respecte la réglementation applicable à la protection des données personnelles, notamment le Règlement (UE) 2016/679 (« RGPD ») et la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée.

15.2. Données de gestion de la relation. Pour les données relatives au Client et à ses Utilisateurs traitées aux fins de la relation contractuelle, chaque intervenant agit en qualité de responsable de traitement pour les données qu'il traite : l'Éditeur pour la gestion du compte et de la Plateforme, dans les conditions de sa politique de confidentialité ; UUMANN pour la commande, la facturation et le suivi commercial, dans les conditions de sa propre politique de confidentialité.

15.3. Données des Membres traitées pour le compte du Client. Pour les données des Membres (dont les résultats d'Évaluations et les Rapports) traitées dans le cadre des Services au bénéfice du Client, le Client agit en qualité de responsable de traitement et l'Éditeur, TALENTOBE S.R.L., en qualité de sous-traitant au sens de l'article 28 du RGPD. Ce traitement est régi par le DPA conclu directement entre le Client et l'Éditeur, figurant en Annexe 1. UUMANN, distributeur, n'intervient pas dans le traitement des données des Membres.

15.4. Les personnes concernées peuvent exercer leurs droits (accès, rectification, effacement, limitation, opposition, portabilité, et droit de ne pas faire l'objet d'une décision fondée exclusivement sur un traitement automatisé) auprès du responsable de traitement compétent ; pour les traitements dont l'Éditeur est responsable : privacy@talentobe.com ; pour ceux d'UUMANN : contact@uumann.com.

15.5. L'acceptation des présentes Conditions Générales ne vaut pas consentement au sens de l'article 7 du RGPD ; chaque traitement repose sur la base légale appropriée.

ART. 16 — CONFIDENTIALITÉ

16.1. Chaque Partie garde confidentielles les informations de toute nature reçues de l'autre Partie ou auxquelles elle a accès à l'occasion du Contrat, et ne les utilise que pour les besoins de son exécution. Cette obligation survit trois (3) ans à la cessation du Contrat.

16.2. Ne sont pas confidentielles les informations tombées dans le domaine public sans faute, déjà connues licitement, développées de manière indépendante, ou dont la divulgation est requise par la loi ou une autorité compétente, sous réserve d'en informer préalablement l'autre Partie dans la mesure permise.

ART. 17 — RÉVERSIBILITÉ ET RESTITUTION DES DONNÉES

17.1. Pendant toute la durée du Contrat, le Client peut exporter ses données via les fonctionnalités de la Plateforme, dans un format structuré couramment utilisé.

17.2. À la cessation du Contrat, pour quelque cause que ce soit, le Client dispose d'un délai de soixante (60) jours pour récupérer ses données. À l'issue de ce délai, les données traitées pour le compte du Client sont supprimées ou anonymisées dans les conditions du DPA, et une attestation de suppression est fournie sur demande écrite.

ART. 18 — RÉFÉRENCES COMMERCIALES

18.1. Le Client autorise UUMANN et l'Éditeur à citer son nom et à reproduire sa marque ou son logo à titre de référence commerciale, pendant la durée du Contrat et pour une période de cinq (5) ans suivant sa cessation, notamment lors d'événements, dans les documents institutionnels et sur leurs sites internet. Le Client peut s'opposer à cette utilisation ou la retirer à tout moment par simple notification e-mail, avec effet pour l'avenir dans un délai raisonnable n'excédant pas trente (30) jours.

ART. 19 — MODIFICATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES

19.1. UUMANN peut faire évoluer les présentes Conditions Générales. Les modifications sont notifiées au Client par e-mail au moins quarante (40) jours avant leur entrée en vigueur.

19.2. Si une modification dégrade substantiellement les droits du Client, celui-ci peut résilier le Contrat sans frais ni pénalité avant l'entrée en vigueur de la modification. À défaut, la poursuite de l'utilisation des Services après l'entrée en vigueur vaut acceptation. Les conditions financières d'un Bon de Commande en cours ne peuvent être modifiées que dans les conditions de l'article 7.6.

ART. 20 — FORCE MAJEURE

20.1. Aucune Partie ne peut être tenue responsable d'un manquement causé par un événement de force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil. Les obligations sont suspendues pendant la durée de l'événement. Si l'empêchement excède soixante (60) jours, chaque Partie peut résilier le Contrat de plein droit, sans indemnité, les sommes payées d'avance au titre de Services non fournis étant remboursées au prorata.

ART. 21 — CESSION

21.1. Le Contrat ne peut être cédé ou transféré, en tout ou partie, sans l'accord écrit préalable de l'autre Partie, sauf cession au profit d'une société du même groupe ou dans le cadre d'une fusion, acquisition ou réorganisation, sous réserve de notification écrite et de la reprise de l'ensemble des obligations du Contrat par l'entité venant aux droits.

21.2. Si l'entité venant aux droits ne présente pas des garanties professionnelles et financières équivalentes pour la poursuite des Services, l'autre Partie peut résilier le Contrat sans frais ni indemnité.

ART. 22 — DROIT APPLICABLE, MÉDIATION ET JURIDICTION

22.1. Le Contrat est régi par le droit français.

22.2. En cas de différend relatif à la formation, l'exécution, l'interprétation ou la cessation du Contrat, les Parties s'efforcent de le résoudre à l'amiable dans le cadre d'une médiation d'une durée de soixante (60) jours à compter de la notification du différend par la Partie la plus diligente.

22.3. À défaut d'accord à l'issue de la médiation, le litige est soumis à la compétence exclusive du Tribunal de commerce de Paris, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie.

ART. 23 — DISPOSITIONS FINALES

23.1. Le fait pour une Partie de ne pas se prévaloir d'un manquement de l'autre Partie ne vaut pas renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

23.2. Si une stipulation du Contrat est déclarée nulle ou inapplicable, les Parties lui substituent de bonne foi une stipulation valide d'effet économique équivalent ; les autres stipulations demeurent en vigueur.

23.3. Convention de preuve : les registres, journaux de connexion et enregistrements électroniques de la Plateforme, ainsi que les échanges par e-mail aux adresses déclarées, font foi entre les Parties, sauf preuve contraire.

23.4. Notifications : toute notification est valablement effectuée par e-mail aux adresses stipulées au Bon de Commande ou déclarées au Compte, chaque Partie s'obligeant à maintenir ces coordonnées à jour. Les réclamations peuvent être adressées à contact@uumann.com.

23.5. Langue : les présentes Conditions Générales sont rédigées en français ; seule la version française fait foi entre les Parties.

ANNEXE 1 — ACCORD DE TRAITEMENT DES DONNÉES PERSONNELLES (DPA)

A1.1. Objet et rôles. La présente annexe régit le traitement des données personnelles des Membres effectué pour le compte du Client dans le cadre des Services, en application de l'article 28 du RGPD. Le Client agit en qualité de responsable de traitement. L'Éditeur, TALENTOBE S.R.L., qui opère et héberge la Plateforme et traite ces données pour le compte du Client, agit en qualité de sous-traitant au sens de l'article 28 du RGPD.

A1.2. Nature et finalités. Passation des Évaluations, génération et mise à disposition des Rapports, gestion des Profils Partagés et des fonctionnalités d'analyse, support et maintenance.

A1.3. Données et personnes concernées. Données d'identification (nom, prénom, adresse e-mail), données professionnelles, réponses aux questionnaires et résultats d'Évaluations. Personnes concernées : les Membres (candidats, collaborateurs, personnes accompagnées) rattachés à l'Organisation du Client.

A1.4. Durée. Durée du Contrat, augmentée du délai de récupération de soixante (60) jours prévu à l'article 17.

A1.5. Instructions. Le sous-traitant ne traite les données que sur instruction documentée du Client, matérialisée par le Contrat et l'usage des fonctionnalités de la Plateforme, sauf obligation légale, auquel cas il en informe le Client avant le traitement, sauf interdiction légale.

A1.6. Confidentialité et sécurité. Les personnes autorisées à traiter les données sont soumises à une obligation de confidentialité. Des mesures techniques et organisationnelles appropriées sont mises en œuvre conformément à l'article 32 du RGPD ; leur description est communiquée au Client sur demande écrite.

A1.7. Sous-traitants ultérieurs. Le Client autorise de manière générale le recours par l'Éditeur à des sous-traitants ultérieurs. La liste à jour est communiquée sur demande écrite (contact@uumann.com). Le Client est informé de tout changement et dispose d'un délai de trente (30) jours pour formuler une objection motivée ; en cas de désaccord persistant, il peut résilier le Contrat sans pénalité.

A1.8. Transferts. Tout transfert de données hors de l'Union européenne est encadré par les garanties appropriées prévues au chapitre V du RGPD.

A1.9. Assistance. Le sous-traitant assiste le Client pour les demandes d'exercice des droits des personnes concernées, les analyses d'impact et les consultations préalables, compte tenu de la nature du traitement et des informations disponibles.

A1.10. Violations de données. Toute violation de données personnelles est notifiée au Client dans les meilleurs délais après que le sous-traitant en a pris connaissance, avec les informations nécessaires à ses propres obligations de notification (articles 33 et 34 du RGPD).

A1.11. Audit. Le sous-traitant met à la disposition du Client les informations nécessaires pour démontrer le respect de la présente annexe et permet un audit, au maximum une (1) fois par an, moyennant un préavis écrit de trente (30) jours et sans perturbation des Services.

A1.12. Sort des données. À la cessation du Contrat, les données sont restituées puis supprimées ou anonymisées dans les conditions de l'article 17, avec attestation de suppression sur demande écrite.